

Révisé en février 2026



## Déclaration sur le bien-être des animaux

Assurer le bien-être des animaux est l'un de nos engagements fondamentaux. Nous avons à cœur de traiter toutes les volailles dont nous avons la charge de façon sécuritaire et humaine, et d'améliorer continuellement nos pratiques de soins aux animaux, à mesure que de nouvelles études scientifiques et d'autres données probantes sont publiées.

Nous nous efforçons d'instaurer une culture qui favorise la compréhension des principes en matière de soins aux animaux, afin d'assurer la santé, la sécurité et la protection de nos volailles. Notre réussite dépend des soins et de l'attention que nous apportons à nos poules.

Tous les membres de notre équipe avicole suivent une formation sur les pratiques de soins aux animaux dans le cadre de nos procédures de formation normalisée et reçoivent chaque année une formation actualisée. Ils offrent à nos volailles un environnement sécuritaire, propre et bien entretenu, et veillent à ce que la nourriture et l'eau soient disponibles. Les techniciens avicoles surveillent quotidiennement les poules en observant leur comportement et leur prodiguent des soins supplémentaires si nécessaire. Les équipements de nos systèmes de logement sont fabriqués avec des matériaux sûrs et non toxiques pour les oiseaux.

Nos programmes de gestion des volailles respectent ou dépassent les exigences du Programme de soins aux animaux des Producteurs d'œufs du Canada, lui-même basé sur le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses (2017, dernières modifications en août 2025). Ce code de pratiques s'applique à tous les types de logements de poulettes et de poules pondeuses. Il a été élaboré par un comité composé de vétérinaires, de scientifiques, de producteurs et de transformateurs d'œufs, ainsi que de représentants d'Animaux Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Le nouveau Programme de soins aux animaux, fondé sur la version la plus récente du code, est entré en vigueur en mai 2023 et doit être suivi par tous les producteurs d'œufs du Canada.

Nous ne tolérons aucun traitement inacceptable infligé à nos animaux. Nous l'avons d'ailleurs inscrit dans nos programmes de formation. Chaque année, les membres de notre équipe avicole doivent revoir notre programme de soins aux animaux.



Révisé en février 2026



Chaque employé ou visiteur a également la responsabilité d'intervenir immédiatement s'il soupçonne ou constate des actes de cruauté, de maltraitance ou de négligence à l'égard des animaux. Tous les incidents potentiels constatés dans nos installations doivent être signalés à la direction sur le champ. **Aucune forme de cruauté, de maltraitance ou de négligence à l'égard des poules sous nos soins ne sera tolérée et tout acte de ce type pourra donner lieu à des mesures disciplinaires immédiates pouvant aller jusqu'au congédiement.**

Le bien-être des animaux est une priorité pour nous et cela se reflète dans nos pratiques de soins aux poules.

Cette déclaration s'applique à toutes les fermes gérées par Fermes Burnbrae.

